

AVIS DE PUBLICITE

Mise en concurrence en vue de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif sur le domaine privé intercommunal au lieu-dit Le château de Dentomas

Lieu : Château Dentomas à Lévignacq (40170), parcelles AB 157, 158, 166,167, 170, 321, 325, 327 et 379 pour une surface totale d'environ 6.57 ha situé rue de la mairie à Lévignacq (40170).

Objet de l'occupation : Exploitation économique et touristique du site

Tout opérateur ou association proposant une activité similaire à celle exercée par le demandeur qui souhaiterait également occuper le domaine privé susvisé, pendant la période demandée, est invité, dans un délai de 39 jours suivant l'affichage du présent avis, à proposer son offre.

Candidatures :

Le présent avis d'appel à concurrence et le cahier des charges de l'appel à concurrence sont disponibles :

- Sur le site de la Communauté de communes à l'adresse suivante : www.cc-cln.fr
- Sur demande à l'adresse électronique suivante : eco@cc-cln.fr

Dépôt des candidatures :

Dans un délai de 39 jours à compter de la publication de cet avis soit le 09/12/2024 impérativement avant le 17/01/2025 à 12h00 :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : 272 avenue Jean Noël Serret, 40260 Castets, ou
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : eco@cc-cln.fr

Procédure de sélection :

A l'issue du délai de 39 jours calendaires suivant l'affichage et la publication du présent avis, une procédure de sélection sera réalisée afin de désigner le titulaire de l'autorisation du domaine privé de la Communauté de Communes.

Le jugement des offres des candidats se fera en fonction des critères suivants :

1. Capacités techniques et financières du candidat : 20 points
2. Qualité technique de l'offre : 25 points
3. Redevances d'occupation proposées : 30 points
4. Développement de l'économie locale et intégration du site dans le tissu local : 25 points

Lieu de publication :

- Journal d'annonces légales
- Site internet de la Communauté de communes

Date de publication : 9/12/2024